

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. EL HASSOUNI

**Membres présents** : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)**Membres absents** : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - M. BORDAT**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Musée des Beaux-Arts - Rénovation - Première phase - Marché passé entre la Ville et le groupement solidaire dont le mandataire est la société Socotec - Modification des modalités de paiement - Avenant n°1**

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 31 janvier 2005, le Conseil Municipal a approuvé le programme de rénovation du Musée des Beaux-Arts.

Dans le cadre de la première phase de travaux, une consultation a été engagée. Le lot n°1 « contrôle technique » a été attribué au groupement solidaire constitué des sociétés Socotec et Bureau Véritas, dont le mandataire est la société Socotec.

Lors de la remise des offres, les coordonnées bancaires de chaque co-traitant ont été mentionnées dans l'acte d'engagement. Or, il apparaît qu'une mention contradictoire dans ce dernier ne permet pas de procéder au règlement des sommes qui sont dues à chacun des membres du groupement solidaire.

Afin de prendre en compte la demande formulée par la société Socotec, il est proposé de conclure un avenant n°1 au marché n°20050608 conclu entre la Ville et le groupement solidaire dont le mandataire est la société Socotec pour modifier les modalités de règlement des comptes.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'établissement d'un avenant n°1 au marché conclu entre la Ville et le groupement solidaire dont le mandataire est la société Socotec, pour le contrôle technique de la première phase des travaux de rénovation du Musée des Beaux-Arts ;

2- m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 7/07/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

07 JUL. 2009

